16 fév. 1843

(CIRCULAIRE)

Québec 16 Février 1843.

MONSIEUR,

Mgr. l'Evêque de Québec m'ordonne de vous rappeler que, suivant les règles de l'association de la propagation de la foi, les sommes recueillies dans chaque paroisse au profit de l'œuvre doivent être transmises dans le cours du présent mois, au grand vicaire le plus voisin.

Je vous prie de me faire savoir combien l'association compte de chefs de dizaines dans votre paroisse, afin que, lorsque le 5e. rapport sur les missions sera publié, je puisse vous en envoyer un nombre d'exemplaires suffisant pour qu'il en soit donné un à chacun d'eux.

J'ai l'honneur d'être avec respect,
Monsieur,
Votre très-humble
Et très-obéissant serviteur,

C. F. CAZEAU,
Secrétaire.